

CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE MARIAGE

La présence des 2 futurs époux est obligatoire au dépôt du dossier.

La date du mariage sera fixée lors du dépôt du dossier complet.

FUTURS(ES) EPOUX(SES) DE NATIONALITE FRANCAISE

Une fiche de renseignements

Un acte de naissance (de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier) pour chacun des futurs(es) époux(ses)

Une attestation sur l'honneur pour chacun des futurs(es) époux(ses)

Un justificatif de domicile pour chacun des futurs(es) époux(ses) de plus de 1 mois : France Télécom, EDF GDF, bail, taxe d'habitation), si la personne est hébergée, une attestation d'hébergement, la copie de la carte d'identité de l'hébergeant ainsi que son justificatif de domicile.

Une pièce d'identité récente pour chacun des futurs(es) époux(ses) ainsi que sa photocopie recto-verso

Une attestation du contrat de mariage établi par le Notaire

La liste des témoins et la photocopie de leur pièce d'identité récente

Si enfant(s) en commun, joindre au dossier le livret de famille original

Si enfant(s) en commun, joindre leur(s) acte(s) de naissance (de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier)

L'acte de mariage avec la mention du divorce

L'acte de décès du précédent conjoint



FUTURS(ES) EPOUX(SES) DE NATIONALITE ETRANGERE

Un acte de naissance (de moins de 6 mois à la date du dépôt du dossier) pour chacun des futurs(es) époux(ses) traduit en français par un traducteur agréé

Une pièce d'identité pour chacun des futurs(es) époux(ses) ainsi que la photocopie recto-verso

Un certificat de célibat (de moins de 6 mois) pour chacun des futurs(es) époux(ses) traduit en français par un traducteur agréé

Un certificat de coutume (de moins de 6 mois) pour chacun des futurs(es) époux(ses) traduit en français par un traducteur agréé

Population-Citoyenneté

Hôtel de Ville - 9 avenue Charles de Gaulle - 13920 Saint Mitre Les Remparts

Tél. 04 42 80 98 55 / accueilmairie@saintmitrelesremparts.fr

www.saintmitrelesremparts.fr